

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 68 (1959)
Heft: 1

Artikel: Les dates mémorables du service de transfusion
Autor: Spengler, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549110>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES DATES MÉMORABLES DU SERVICE DE TRANSFUSION

Par le colonel *H. Spengler*, pharmacien en chef de l'armée

Quelques dates importantes marquent les principales étapes du service de transfusion sanguine de la Croix-Rouge suisse et de son développement.

Le 6 octobre 1939...

Le 6 octobre 1939, le médecin en chef de l'armée émettait des directives pour l'organisation de la transfusion sanguine par conserves de sang complet. Il demandait à la Croix-Rouge suisse, par l'intermédiaire du médecin-chef de la Croix-Rouge, de recruter des donneurs de sang dans la population civile.

La propagande du service de transfusion de l'armée et le contrôle des donneurs se voyaient confiés de ce fait à la Croix-Rouge suisse. Les prises de sang devaient avoir lieu d'abord dans des hôpitaux déterminés, puis par la suite, dans les E. S. M. La formation d'équipes de preneurs de sang et l'installation de laboratoires pour la mise en flacons et la conservation du sang appartenaient aux commandants des E. S. M. L'organisation du service de transfusion était confiée au lieutenant-colonel H. Remund, de l'E. S. M. de Lucerne; le capitaine K. Walthard était désigné comme officier de liaison auprès de l'état-major de l'armée.

Fort heureusement, tant le médecin-chef, à cette époque, de l'hôpital cantonal de Winterthour, le Dr O. Schürch, les Drs Willeneger et Koch du même hôpital ainsi que son pharmacien, le Dr H. Märki, que le Dr R. Fischer, de l'hôpital cantonal de Genève, étaient déjà familiarisés avec les problèmes de la conservation du sang complet. La préparation de ce produit entraînait seule en ligne de compte alors pour le service de santé de l'armée, le plasma desséché n'étant pas encore connu. L'emmagasinage et le transport des conserves de sang complet ne demandaient qu'un peu de pratique.

Les premières équipes de prises de sang pour l'armée furent instruites à l'hôpital de Winterthour. Les premières conserves de sang complet y furent mises en flacons, scellées et empaquetées pour le transport dans des harasses et des caisses du modèle « Märki ».

Pendant le service actif, le recrutement des donneurs de sang put être assuré avec succès par la Croix-Rouge suisse. Quatre-vingt-trois mille donneurs étaient inscrits dans cinquante-six cartothèques. Après la fin de la guerre, les organismes responsables de la Croix-Rouge suisse estimèrent qu'il convenait de maintenir autant que possible une organisation qui avait si bien rempli le rôle qu'on lui avait confié. D'autres éléments devaient également influencer cette décision.

Le 12 janvier 1946...

Le 12 janvier 1946, le service de santé de l'armée américaine faisait don à la Croix-Rouge suisse de vingt mille emballages de plasma desséché prélevés sur ses réserves de guerre en Europe. Il lui remettait en même temps les solutions nécessaires au plasma et des trousses de transfusion. Ce plasma desséché fut employé dans divers hôpitaux, il donna d'excellents résultats.

Cette heureuse expérience fit vivement souhaiter que l'on pût préparer désormais ce produit dans notre

pays. C'est pourquoi la Croix-Rouge suisse décida de créer un laboratoire de fabrication de plasma desséché; il fallait en effet considérer également qu'au cas d'une nouvelle guerre on ne pourrait sans doute plus en recevoir de l'étranger. Le plasma desséché ne pouvant être obtenu qu'à partir du sang complet, il convenait donc de maintenir l'organisation de donneurs existante.

LE 10^e ANNIVERSAIRE DU CENTRE DE TRANSFUSION SANGUINE DE LA CROIX-ROUGE SUISSE

Par le professeur A. von Albertini
Président de la Croix-Rouge suisse
Président de la commission du Service de transfusion

Voilà dix ans, la Croix-Rouge suisse décidait la mise sur pied d'un service de transfusion fondé sur l'idéal de la Croix-Rouge et qui serait avec la collaboration de toute la population au service de tout le pays. Ce fut une grande heure. La gratuité des dons de sang que nous devions demander à nos concitoyens était la condition, selon la règle internationale, d'un service croix-rouge de transfusion. Nous nous sommes faits un devoir de mettre à la disposition de notre pays tous les moyens et tous les produits de transfusion sanguine de la médecine moderne et de les livrer aux malades contre leur seul prix de revient.

En 1948, les connaissances tant théoriques que pratiques que l'on avait de la transfusion sanguine étaient encore bien modestes. Cela rendit notre position au départ difficile à bien des points de vue. Certes l'on peut ressentir quelque inquiétude en pensant aujourd'hui à cette époque du début. Ce que l'on savait de la sérologie des groupes sanguins était encore bien mince. On ne connaissait encore ni les facteurs rhésus ni bien d'autres éléments. Le danger d'infection que pouvait présenter la jaunisse était ignoré lui aussi. Toute la chimie des protéines était encore dans l'enfance. Il en était surtout de même encore de la technique de la conservation et de la transmission du sang.

Nous avons pu constater chez nous aussi le prodigieux développement et l'enrichissement, au cours de ces dix dernières années, de la science de la transfusion sanguine. C'est un magnifique exemple de la façon dont une telle œuvre, réalisée par l'esprit de communauté de travail de tout un pays, à laquelle toute la population participe activement, peut être menée à chef, soutenue par une saine solidarité et par une volonté illimitée d'entraide. La Croix-Rouge entière, et tout particulièrement son service de transfusion, ont démontré magnifiquement l'existence de cette communauté de travail.

C'est avec une grande reconnaissance que je pense en cet instant à tous ceux qui nous ont apporté leur

Les conserves de plasma desséché peuvent être gardées pendant des années. D'autre part le groupe sanguin du receveur ne joue aucun rôle lors de transfusions de plasma. Considérant la bonne conservation de ce produit et la possibilité de l'employer pour traiter des patients appartenant à tous les groupes sanguins, le service de santé de l'armée s'intéressa fort lui aussi à la mise sur pied d'un établissement apte à fabriquer du plasma desséché.

Entre temps, le professeur Cohn, de Boston, était parvenu à obtenir des sous-produits sanguins également susceptibles d'être gardés et d'une grande valeur thérapeutique, ce que l'on a appelé les « fractions » du sang. L'obtention de tels produits fut également inscrite par la Croix-Rouge suisse dans son programme de fabrication.

conseil et leur appui, aux sociétés de la Croix-Rouge des Pays-Bas, de Grande-Bretagne, de France qui nous ont permis de participer à leurs expériences. A la Croix-Rouge suisse dont la pleine confiance a mis à notre disposition tout ce qui nous était nécessaire. A toutes ces fidélités qui ont collaboré à la mise sur pied et à l'achèvement de notre organisation. Et je voudrais aussi et d'abord dire notre gratitude pour le précieux appui que nous avons reçu du Département militaire fédéral; sans son aide, nous nous serions heurtés vraisemblablement à de grandes difficultés financières qui eussent retardé sensiblement notre œuvre.

Dès le début, notre organisation de transfusion sanguine fut prévue sur une large base. L'avenir a prouvé que nous avions vu juste. Lorsque l'on veut mettre en train une telle entreprise et la mener à bien, il faut avoir vu assez grand dès le départ et avoir fait ses plans en conséquence. Ce n'est qu'ainsi que l'on peut attendre de l'œuvre achevée qu'elle réponde à tous les besoins et prenne une place prépondérante.

C'eût été certainement une erreur de se contenter de l'envisager comme quelque « banque du sang » suisse. Nous n'aurions obtenu ainsi qu'une simple place d'échange de sang.

Un développement tel que celui qui a abouti à notre Laboratoire central de Berne actuel eût été rendu impossible. Je crois que nous pouvons à bon droit être fiers de cette réalisation et du service de transfusion qui est aujourd'hui à la disposition de la Croix-Rouge suisse. Car la Croix-Rouge suisse a rempli ici un devoir national de façon remarquable et assumé en même temps une tâche nouvelle, importante et précieuse de la Croix-Rouge en devenant la dépositaire fidèle du sang donné par la population suisse pour ses semblables.

Il me reste un dernier devoir, celui de dire notre profonde reconnaissance une fois encore à nos fidèles donneurs de sang, et de les assurer que le don volontaire qu'ils font de leur sang est et demeure la condition de base de l'avenir de notre œuvre humanitaire.

Je dois enfin adresser mon appel à la jeunesse suisse pour l'engager à entrer dans les rangs de nos donneurs de sang et, à leur exemple, à collaborer à cette grande œuvre, à sa poursuite, à son développement, en donnant pour leurs semblables qui en ont besoin un peu de ce sang jeune et vivant. C'est sur ce vœu pressant que j'achève ces lignes en espérant qu'il sera entendu par la jeunesse de notre pays.

Le 8 mai 1947...

Le 8 mai 1947, la direction de la Croix-Rouge suisse approuvait la nouvelle organisation du service de transfusion. Elle accordait un crédit d'un demi-million de francs pour son équipement. Les règles suivantes devaient servir de base à l'organisation:

- Le don de sang est un acte gratuit, il est un geste de solidarité envers l'humanité souffrante; le sang humain ne peut être utilisé à des fins mercantiles.
- L'organisation doit subvenir elle-même à ses propres besoins.
- Un travail accompli et conscientieux doit être fourni dans chacun de ses services. La vieille devise du « *Primum nil nocere* » doit être celle du nouveau produit, celui-ci ne doit avant tout pas risquer de causer quelque dommage.

La commission nommée pour s'occuper du service de transfusion travaillait sous la direction du professeur von Albertini. Les différentes tâches du service furent réparties entre plusieurs départements, celui des donneurs de sang, celui de la sérologie, celui de la fabrication et celui du fractionnement.

Le 23 septembre 1947...

Le 23 septembre de la même année, un accord était conclu entre le Service de santé du Département militaire fédéral et la Croix-Rouge suisse pour la fabrication de plasma desséché.

Avec l'assentiment de la Croix-Rouge suisse, le médecin en chef de l'armée demandait au Conseil fédéral de mettre à la disposition de la Croix-Rouge des locaux dépendant du bâtiment d'expédition de la Pharmacie d'armée, ces locaux étant destinés aux installations nécessaires à la fabrication du plasma.

A la fin de 1947, après avoir examiné différentes installations similaires aux Pays-Bas, en Angleterre et en France, du matériel américain de fabrication de plasma était commandé. Ce matériel fut installé dans les locaux prévus, la fabrication commença et, à la fin de 1948, le premier plasma humain desséché produit en Suisse pouvait être soumis aux examens cliniques.

Le 12 janvier 1949...

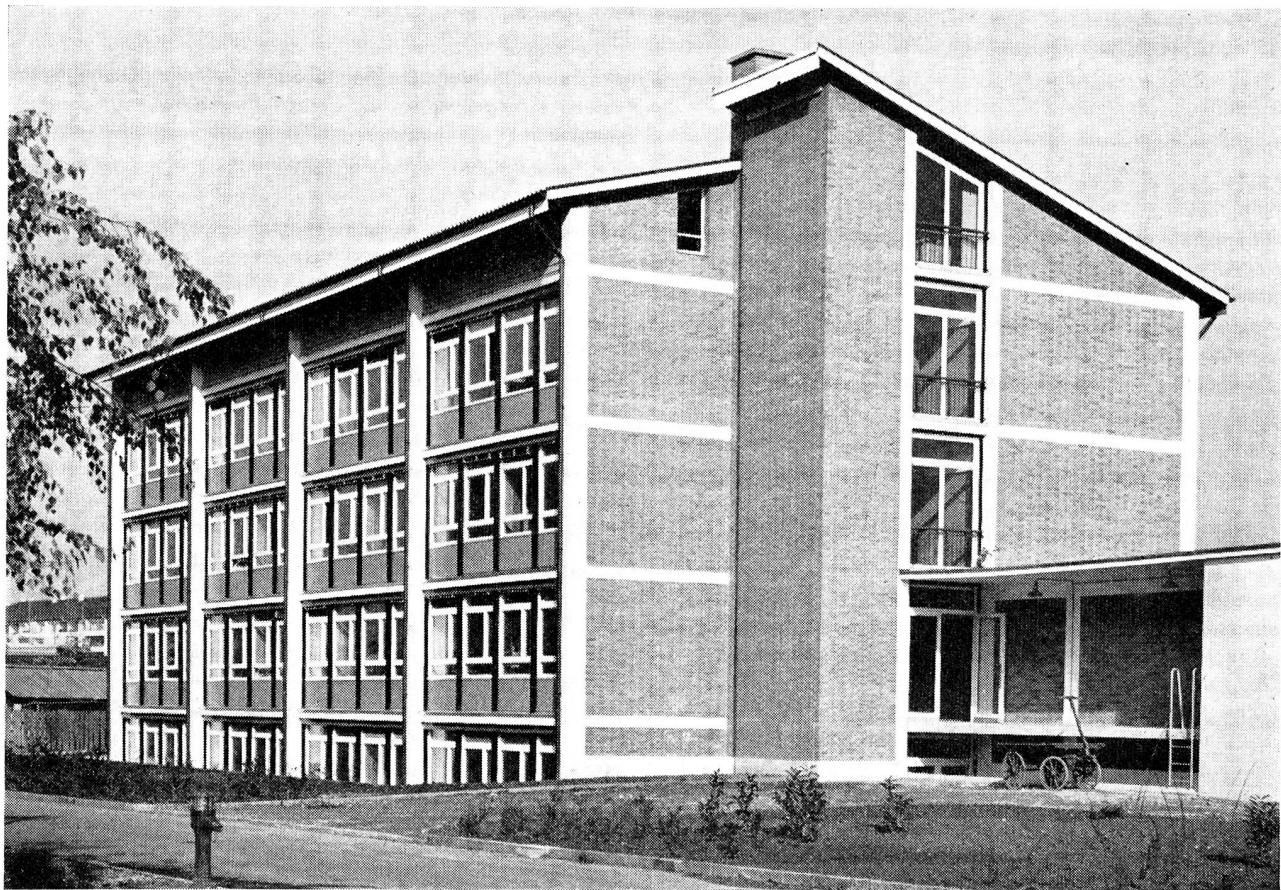
Le 12 janvier 1949, le Laboratoire central fonctionnant désormais normalement était inauguré officiellement en présence de représentants de la Croix-Rouge suisse, de la Confédération, de l'Assemblée fédérale et de l'armée.

On demandait aux sections de la Croix-Rouge de créer des centres régionaux de donneurs de sang. La fabrication de fractions de sang était prête également à commencer.

Le 3 novembre 1952...

Le 3 novembre 1952, un nouvel accord était conclu entre le Département militaire fédéral et la Croix-Rouge suisse pour la livraison de cent mille emballages de plasma desséché devant constituer la réserve de guerre de l'armée. Les deux établissements souterrains prévus par le service de santé de l'armée pour la fabrication du plasma nécessaire aux besoins militaires seraient exploités par la Croix-Rouge suisse.

De 1948 à cette date, une somme de plus de deux millions avait été investie par la Croix-Rouge suisse dans le Laboratoire central. En contre-partie, plus de vingt mille emballages de plasma avaient déjà pu être livrés.



Les locaux attribués au début aux différents services du Laboratoire central devaient se révéler fort insuffisants avant peu. Le développement du Laboratoire central avait été foudroyant et avait dépassé toutes les prévisions. Après avoir examiné diverses éventualités, la direction de la Croix-Rouge suisse décidait la construction d'un bâtiment sur un terrain acquis au Wankdorffeld. Ce bâtiment abriterait l'ensemble des services de transfusion.

Le 13 avril 1953...

Le 13 avril 1953, le premier coup de pioche était donné au chantier du nouveau Laboratoire central. Le professeur H. Brechbühler, architecte, en avait dessiné les plans. A mi-novembre, le département de sérologie pouvait s'y installer, les autres départements suivaient au fur et à mesure de l'achèvement des travaux.

Le 5 avril 1954...

Le 5 avril 1954, le Laboratoire d'armée des groupes sanguins commençait son travail de détermination des groupes sanguins lors du recrutement. Jusqu'à cette date, l'appartenance sanguine des soldats était faite par des équipes recrutées sur place et pendant les écoles de recrues. La diversité de formation de ce personnel, l'emploi de méthodes de détermination parfois légèrement différentes laissaient encore trop de possibilités d'erreurs. Lorsque le département sérologique du Laboratoire central fut installé à l'aise, le Service de santé de l'armée put proposer au Conseil fédéral de confier à un laboratoire central d'armée le soin de déterminer les groupes sanguins des futurs soldats lors des visites sanitaires de recrutement. Un accord conclu

entre le Département militaire fédéral et la Croix-Rouge suisse le 13 novembre 1953 permettait de réaliser ce projet. Son exécution pouvait commencer en même temps que le recrutement de 1954.

La détermination des groupes sanguins lors du recrutement a le grand avantage de ne plus faire perdre de temps pendant les écoles de recrues. Elle permet en outre de déterminer en un an les groupes sanguins des trente-six à trente-huit mille jeunes gens soumis à cette visite. Ceux d'entre eux qui seront reconnus inaptes au service peuvent en tout temps être appelés à devenir des donneurs volontaires de sang. Et s'il leur arrive de devoir recevoir eux-mêmes une transfusion, ils seront heureux de posséder déjà une preuve de leur appartenance sanguine.

Le 2 mai 1956...

Le 2 mai 1956, le premier établissement souterrain de fabrication de plasma de l'armée était pris en charge par la Croix-Rouge suisse. Les connaissances actuelles montrent que le service de santé de chaque armée doit pouvoir compter sur l'appui d'un service de transfusion. Celui-ci comprend un département du sang complet bien organisé, la fabrication de plasma desséché et celle en grande quantité de substituts de plasma. C'est pourquoi il était devenu indispensable de construire et d'installer, à côté des locaux de fabrication de plasma de Berne, deux autres établissements militaires, souterrains. Ceux-ci sont destinés en premier lieu à la constitution de réserves de plasma et à la préparation de trousse de prises de sang et de transfusion ainsi qu'à la confection de solutions de substituts de plasma.